

COMPTES INDIVIDUELS

BILAN SOCIAL (Normes Françaises)

ACTIF (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	31.12.13 Net	31.12.12 Net
Immobilisations incorporelles	<i>2.2 et 3.1</i>	29,8	36,6
Concessions et droits similaires		12,2	10,3
Marque et autres immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles en cours		1,4	2,0
Coproductions diffusables - inédits		4,7	7,3
Coproductions diffusables - rediffusions		9,1	10,4
Coproductions en cours		2,4	6,6
Immobilisations corporelles	<i>2.3 et 3.2</i>	33,5	38,1
Installations techniques matériels et outillages		11,9	13,6
Autres immobilisations corporelles		20,7	24,1
Immobilisations corporelles en cours		0,9	0,4
Immobilisations financières	<i>2.4 et 3.3</i>	1058,7	1 220,5
Participations		1058,4	1 220,1
Autres titres immobilisés		0,1	0,1
Prêts		0,0	0,0
Autres immobilisations financières		0,2	0,3
ACTIF IMMOBILISÉ		1122,0	1 295 ,20
Stocks et en cours	<i>2.5 et 3.4</i>	255,9	340,8
Droits de première diffusion		133,6	178,3
Droits de rediffusion		119,5	160,9
Droits de diffusion en cours		2,8	1,6
Avances et acomptes versés sur commandes	<i>2.6 et 3.5.1</i>	199,3	130,3
Créances clients et comptes rattachés	<i>2.7 et 3.5.2</i>	254,3	329,3
Autres créances	<i>3.5.3</i>	242,8	166,0
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	<i>2.8 et 3.6</i>	391,1	323,3
Charges constatées d'avance	<i>3.7</i>	5,0	5,3
ACTIF CIRCULANT		1348,4	1 295,0
Ecarts de conversion actif		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		2470,4	2 590,2

PASSIF (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	31.12.13	31.12.12
Capital		42,3	42,1
Prime d'émission		5,8	0,0
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		807,3	810,5
Report à nouveau		299,9	295,1
Résultat net de l'exercice		16,9	120,5
Provisions réglementées	<i>2.10</i>	32,2	34,6
CAPITAUX PROPRES	<i>3.8</i>	1208,7	1 307,1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	<i>2.11 et 3.9</i>	33,4	46,9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		639,8	473,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		234,0	284,0
Dettes fiscales et sociales		134,5	157,7
Dettes sur immobilisations		1,5	3,2
Dettes diverses		214,8	313,1
Produits constatés d'avance		3,6	4,5
DETTES	<i>3.10</i>	1228,2	1 236,1
Ecart de conversion passif		0,1	0,1
TOTAL DU PASSIF		2470,4	2 590,2
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		0,0	0,0
<i>(2) Dont comptes courants intra groupe</i>		639,8	473,6

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (Normes Françaises)

(en millions d'Euros)	Annexe	2013	2012
Produits d'exploitation		1425,3	1 525,4
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1261,7	1 339,1
Autres prestations de services		4,3	4,2
Produits des activités annexes		9,0	13,5
	Chiffre d'affaires	1275,0	1 356,8
Production stockée		1,2	0,1
Production immobilisée		1,2	0,9
Subvention d'exploitation		0,1	0,0
Reprises sur amortissements et provisions		52,7	71,3
Transferts de charges	4.7	93,1	94,0
Autres produits		2,0	2,3
Charges d'exploitation		(1340,8)	(1 450,0)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.2	(574,5)	(591,9)
Variation de stock	4.2	(92,4)	(86,4)
Autres achats et charges externes	4.3	(245,7)	(328,9)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.4	(97,6)	(105,0)
Salaires et traitements	4.5	(130,6)	(147,1)
Charges sociales	4.5	(60,2)	(67,7)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- amortissements des coproductions diffusées		(9,6)	(17,5)
- amortissements des autres immobilisations		(13,6)	(14,4)
- provisions sur immobilisations et actif circulant		(58,3)	(25,6)
- provisions pour risques et charges		(4,1)	(8,5)
Autres charges	4.6	(54,2)	(57,0)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		84,5	75,4
Quote part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
Produits financiers		97,0	112,4
Charges financières		(135,9)	(80,1)
RÉSULTAT FINANCIER	4.8	(38,9)	32,3
RÉSULTAT COURANT		45,6	107,7
Produits exceptionnels		23,3	234,8
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2,4	0,8
Produits exceptionnels sur opérations en capital		7,0	196,3
Reprises sur provisions		13,9	37,7
Charges exceptionnelles		(34,7)	(202,5)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(6,9)	(0,1)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(23,2)	(195,0)

Dotations aux amortissements et aux provisions		(4,6)	(7,4)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4,9	(11,4)	32,3
Participation des salariés		(0,3)	(1,8)
Impôt sur les sociétés	4.10 et 4.11	(17,0)	(17,7)
RÉSULTAT NET		16,9	120,5

Tableau de financement social en flux de trésorerie (Normes Françaises)

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'Euros)	31.12.13	31.12.12
1 - Opérations d'exploitation		
• Résultat de l'exercice	16,9	120,5
• Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	74,0	(19,7)
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	8,4	(14,4)
Capacité d'autofinancement	99,3	86,4
• Acquisitions de coproductions ⁽²⁾	1,0	(8,4)
• Amortissements et provisions de coproductions ⁽²⁾	2,1	10,8
• Stocks	84,9	59,4
• Créances d'exploitation	25,3	(38,0)
• Dettes d'exploitation	(172,4)	27,3
• Avances nettes en provenance des tiers	(69,0)	(13,7)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(128,1)	37,4
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(28,8)	123,8
2 - Opérations d'investissement		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	(10,7)	(9,8)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	0,3	0,0
• Acquisitions de participations financières	0,0	(101,7)
• Cessions/diminutions de participations financières	82,2	192,3
• Variation nette des dettes sur immobilisations	(28,5)	0,7
• Variation nette des autres immobilisations financières	0,0	100,7
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	43,3	182,2
3 - Opérations de financement		
• Variation des capitaux propres	2,7	(3,0)
• Variation nette des dettes financières	166,2	3,4

• Dividendes mis en paiement	(115,6)	(115,9)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	53,3	(115,5)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	67,8	190,5
Trésorerie au début de l'exercice	323,3	132,8
Variation de la trésorerie	67,8	190,5
Trésorerie à la clôture de l'exercice	391,1	323,3

(1) Hors parts de coproduction de programmes

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation

ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 février 2014 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2014.

1 Faits marquants

Partenariat stratégique avec le Groupe Discovery Communications

Discovery Communications et le groupe TF1 ont signé un accord le 21 janvier 2014 par lequel Discovery acquiert une participation de contrôle du groupe Eurosport International (groupe Eurosport hors Eurosport France) au travers d'un approfondissement du large partenariat stratégique qui lie les deux groupes depuis décembre 2012. L'opération, qui permettra à Discovery de monter au capital d'Eurosport SAS (maison-mère du Groupe) en faisant passer sa participation de 20 % à 51 %, a lieu près d'un an avant la date prévue dans l'accord initial. TF1 garde sa participation de 80 % dans Eurosport France au moins jusqu'au 1er janvier 2015.

La finalisation de l'opération dépendra de son acceptation par les autorités compétentes, et devrait avoir lieu au cours des prochains mois.

La chaîne Eurosport est diffusée en 20 langues, dans 133 millions de foyers, répartis sur 54 pays. Parmi les autres marques et plateformes d'Eurosport figurent : Eurosport 2 diffusé dans 69 millions de foyers dans 51 pays, Eurosport HD, la chaîne haute définition en direct d'Eurosport, présente dans 32 millions de foyers dans 48 pays, Eurosport Asia-Pacific diffusé dans 16 pays et Eurosportnews, une chaîne d'information en continu et un hub en ligne traitant de l'actualité sportive en temps réel, disponible dans 48 pays.

L'acquisition des 31% est réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 902 millions d'euros pour le groupe Eurosport, de laquelle doit être déduite la valorisation d'Eurosport France (85 millions d'euros). Ces valorisations seront augmentées de la trésorerie nette des entités à la date de la réalisation de la vente.

TF1 conserve par ailleurs la possibilité d'exercer son option de vente sur ses 49 % restants, ce qui pourrait porter la participation de Discovery à 100 %.

Cet accord n'impacte pas les deux autres volets de l'accord initial, à savoir la participation de 20 % acquise par Discovery dans les chaînes TV Breizh, Histoire, Ushuaïa TV et Styliá ainsi que l'alliance dans la production conclue avec le groupe TF1.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-1. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2013.

2-2. Immobilisations incorporelles

2-2-1. Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les parts de production des programmes sont portées en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

Type de programme	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80%	50%	100%
- 2 ^{ème} diffusion	20%	50%	

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

Les parts coproductions de programmes non encore diffusées font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-2-2. Coproductions diffusables - inédits

Les parts de coproduction de programmes correspondant au premier passage à l'antenne sont comptabilisées sous cette rubrique.

2-2-3. Coproductions diffusables- rediffusions

Les parts de coproduction des programmes correspondant aux rediffusions encore possibles sont enregistrées dans le compte "coproductions diffusables-rediffusions".

2-2-4. Coproductions en cours

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent dans le paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles au titre de la sécurisation de la grille.

Figurent également dans cette rubrique les parts de coproduction de programmes pour lesquelles le tournage est terminé mais l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts.

2-2-5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée.

2-3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d’amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

2-4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d’acquisition qui comprend le coût d’achat et les frais d’acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d’activité et de rentabilité mesurées sur la base des plans d’affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d’utilité des titres est inférieure au coût d’acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d’acquisition des titres de participation font l’objet d’un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-5. Stocks et en cours

2-5-1. Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d’acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d’acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s’engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l’acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d’acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d’emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d’une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
- 1ère diffusion	80%	50%	100%
- 2ème diffusion	20%	50%	

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction),
- si la valeur du droit de rediffusion contractuelle est supérieure à la valeur qui lui serait attribuée selon les règles utilisées en l'absence de valorisation individuelle dans le contrat,
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadre), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

2-5-2. Droits de première diffusion

Les droits ouverts correspondant au premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique.

2-5-3. Droits de rediffusion

Les droits correspondant aux rediffusions possibles sont enregistrés dans le compte « droits de rediffusion ».

2-6. Avances et acomptes

Les acomptes sur achats de programmes sont comptabilisés selon les principes décrits au paragraphe 2-5-1 et peuvent faire l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2-7. Créances clients

Les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont dépréciées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques de non recouvrement sont couverts par voie de dépréciation, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances de plus de 3 ans,
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances de plus de 2 ans.

2-8. Trésorerie

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2-9. Opérations en devises et écarts de conversion

Les factures reçues en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

Les écarts de conversion Actif relatifs à des dettes non couvertes font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2-10. Provisions règlementées

Cette rubrique comprend:

- les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1er mois	20 %
- 2ème mois	15 %
- 3ème au 9ème mois	5 %
- 10ème au 24ème mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan,

- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

2-11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2-11-1. Indemnités de fin de carrière

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat, en dotation/reprise de provision pour risques et charges.

2-11-2. Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2-12. Publicité

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

2-13. Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

2-14. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

3 Notes sur le bilan

3-1. Immobilisations incorporelles

3-1-1. Immobilisations incorporelles programmes

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Coproductions en cours	11,8	10,7
Coproductions diffusables - inédits	7,2	12,8
Coproductions diffusables - rediffusions	10,4	15,0
VALEUR COPRODUCTIONS AU 1^{er} JANVIER 2013	29,4	38,5
Investissements	11,8	25,6
Consommations - inédits	(7,9)	(14,5)
Consommations - rediffusions	(1,6)	(3,0)
Consommations totales au titre de la diffusion	(9,5)	(17,5)
Droits échus	(0,9)	3,0
Réformes et abandons	(7,9)	(9,3)
VNC reventes	(4,0)	(4,8)
Diminutions	(22,3)	(34,6)
VALEUR COPRODUCTIONS AU 31 DECEMBRE 2013	18,9	29,5
<i>La ventilation des parts de coproduction est la suivante :</i>		
Coproductions en cours	5,1	11,8
Coproductions diffusables - inédits	4,7	7,3
Coproductions rediffusables - rediffusions	9,1	10,4
Total	18,9	29,5
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		
Au 1^{er} janvier	5,2	4,9
Dotation	0,0	0,4
Reprise	2,5	0,1
Au 31 décembre	2,7	5,2

Au 31 décembre 2013, le risque de non diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 12,1 millions d'euros dont :

- 2,7 millions d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif,
- 9,4 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.10.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de parts de production de programmes est le suivant :

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2013	Rappel 2012
Parts de production	8,0	0,4	2,8	11,2	17,2

3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)					
Valeurs brutes	01/01/2013	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2013
Logiciels et licences	14,3	0,9	0,0	2,1	17,3
Autres immobilisations incorporelles	2,2	1,0	0,0	0,0	3,2
Immobilisations incorporelles en cours	2,1	1,4	0,0	(2,1)	1,4
TOTAL	18,6	3,3	0,0	0,0	21,9
Amortissements & Provisions	01/01/2013	Augmentations	Diminutions		31/12/2013
Logiciels et licences	4,1	1,9	0,0	0,0	6,0
Autres immobilisations incorporelles	2,2	0,1	0,0	0,0	2,3
TOTAL	6,3	2,0	0,0	0,0	8,3
Valeurs nettes	12,3				13,6

3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)					
Valeurs brutes	01/01/2013	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2013
Installations techniques et matériels	79,6	4,0	(3,8)	0,2	80,0
Autres immobilisations	82,3	2,6	(1,8)	0,2	83,3
Immobilisations en cours	0,4	0,9		(0,4)	0,9
TOTAL	162,3	7,5	(5,6)	0,0	164,2
Amortissements & Provisions	01/01/2013	Augmentations	Diminutions		31/12/2013
Installations techniques et matériels	66,0	5,6	(3,5)		68,1
Autres immobilisations	58,2	6,2	(1,8)		62,6
TOTAL	124,2	11,8	(5,3)		130,7
Valeurs nettes	38,1				33,5

3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 1er JANVIER 2013	1 458,0	0,1	0,0	0,3	1 458,4
Augmentations					
Actions propres		3,3			3,3
Diminutions					
Titres Prima TV	(1,4)				(1,4)
Titres WB TV	(8,2)				(8,2)
Titres GROUPE AB (1)	(80,4)				(80,4)
Actions propres		(3,3)			(3,3)
Autres				(0,1)	(0,1)
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2013	1 368,0	0,1	0,0	0,2	1 368,3
Provisions pour dépréciation					
Au 1er janvier 2013	237,9		0,0		237,9
Dotation	93,1				93,1
Reprise	(21,4)				(21,4)
Au 31 décembre 2013	309,6		0,0		309,6
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2013	1 058,4	0,1	0,0	0,2	1 058,7

(1) En 2013, le Groupe AB a procédé à une réduction de capital social de 240 millions d'euros, entraînant un remboursement partiel de la valeur des titres détenus par TF1 pour 80,4 millions d'euros dont 53,6 millions d'euros en disponibilités et 26,8 millions d'euros en compte courant sans incidence sur le taux de détention de Groupe AB de 33,5% par le groupe TF1.

Les dotations aux dépréciations d'un montant total de 93,1 millions d'euros concernent principalement Holding Omega Participations - HOP pour 75 millions d'euros, Publications Metro France pour 11,0 millions d'euros, PREFAS 18 pour 4,0 millions d'euros, LCI pour 2,0 millions d'euros.

Les reprises de dépréciation correspondent à TF1 DROITS AUDIOVISUELS pour 10,0 millions d'euros, TF1 PRODUCTION pour 3,2 millions d'euros et WB TELEVISION pour 8,2 millions d'euros.

3-4. Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Achats de droits	Production interne	Total 2013	Rappel 2012
Droits de première diffusion	204,5	0,1	204,6	228,0
Droits de rediffusion	216,4	0,0	216,4	279,5
Droits de diffusion en cours		1,6	1,6	1,4
STOCK AU 1^{er} JANVIER	420,9	1,7	422,6	508,9
Achats	574,6	158,3	732,9	849,1
Consommations - première diffusion	(552,1)	(158,2)	(710,3)	(792,9)
Consommations - rediffusion	(43,8)	0,0	(43,8)	(62,7)
Consommations totales au titre de la diffusion	(595,9)	(158,2)	(754,1)	(855,6)
Droits échus	(35,1)		(35,1)	(41,8)
Réformes et abandons	(8,2)	1,0	(7,2)	(8,3)
Reventes	(27,7)		(27,7)	(29,7)
Consommations totales	(666,9)	(157,2)	(824,1)	(935,4)
STOCK AU 31 DECEMBRE	328,6	2,8	331,4	422,6
VARIATION DE STOCK	(92,3)	1,1	(91,2)	(86,3)
La ventilation du stock est la suivante :				
Droits de première diffusion	156,6	0,0	156,6	204,6
Droits de rediffusion	172,0	0,0	172,0	216,4
Droits de diffusion en cours	0,0	2,8	2,8	1,6
TOTAL	328,6	2,8	331,4	422,6
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Au 1^{er} Janvier	81,8	0,0	81,8	108,7
Transfert	0,0		0,0	0,0
Dotation	36,2		36,2	24,5
Reprise	(42,5)		(42,5)	(51,4)
Au 31 décembre	75,5	0,0	75,5	81,8

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2013	Rappel 2012
Programmes et droits de télédiffusion (1)	805,3	550,6	62,6	1 418,5	1 324,0
Droits de retransmissions sportives (2)	141,9	132,8		274,7	226,4
TOTAL	947,2	683,4	62,6	1693,2	1 550,4

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 ACQUISITIONS DE DROITS pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'événements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 199,1 millions d'euros en US dollars.

3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 222,0 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 22,7 millions d'euros).

3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2013, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 225,5 millions d'euros contre 300,8 millions d'euros au 31 décembre 2012.

3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA pour 51,2 millions d'euros et de comptes courants des filiales pour 178,0 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 1,4 millions d'euros).

3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

(en millions d'euros)	01/01/2013	Dotation	Reprise	31/12/2013
Avances et acomptes	3,5	22,0	(2,8)	22,7
Créances clients	0,2	0,0	(0,1)	0,1
Autres créances	4,0	0,0	(2,6)	1,4
TOTAL	7,7	22,0	(5,5)	24,2

3-5-5. Echéances des créances

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé			0,2	0,2
Actif circulant (1)	496,8	0,3		497,1
Total	496,8	0,5	0,0	497,3

(1) comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation

3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	2013	2012
Dépôts bancaires (à vue)	3,8	7,6
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	386,9	315,2
Caisses	0,4	0,5
Disponibilités	391,1	323,3
TOTAL	391,1	323,3
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1^{er} Janvier	0,0	0,0
Dotation		
Reprise		
Au 31 décembre	0,0	0,0
VALEURS NETTES	391,1	323,3

(1) Le placement effectué chez Bouygues Relais correspond à 243,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 222,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 et le montant des comptes courants intragroupes à 143,9 millions d'euros (contre 93,2 millions d'euros en 2012).

3-7. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 (5,3 millions d'euros au 31 décembre 2012).

3-8. Capitaux propres

Le capital est divisé en 211 260 013 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2013	Affectation du résultat (AGM 2013) (1)	Augmentation	Diminution (2)	31/12/2013
Capital	42,1		0,3	(0,1)	42,3
Prime d'émission	0,0		5,8		5,8
Réserve légale	4,3				4,3
Report à nouveau	295,1	4,8			299,9
Autres réserves	810,5			(3,2)	807,3
Résultat de l'exercice	120,5	(120,5)	16,9		16,9
Sous total	1 272,5	(115,7)	23,0	(3,3)	1 176,5
Provisions réglementées	34,6		4,6	(7,0)	32,2
TOTAL	1 307,1	(115,7)	27,6	(10,3)	1 208,7
Nombre d'actions	210 624 321		1 004 376	368 684	211 260 013

(1) Dividendes payés à compter du 30/04/2013

(2) Réduction de capital par annulation d'actions rachetées (Conseils d'Administration du 19 février et du 7 novembre 2013).

Cf rapport d'activité.

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2013	Dotation	Reprise	31/12/2013
Parts de coproduction	19,0	0,8	(5,7)	14,1
Frais d'acquisition sur titres de participation	6,1	1,4		7,5
Logiciels et licences	9,5	2,4	(1,3)	10,6
TOTAL	34,6	4,6	(7,0)	32,2

3-9. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2013	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2013
Provisions pour litiges	10,3	0,1	(7,5)	(1,7)	1,2
Provisions relatives aux sociétés apparentées	18,3	12,8	(18,3)		12,8
Provisions pour indemnités de fin de carrière	16,8	3,1		(1,4)	18,5
Provisions pour risques divers	1,5	0,9	(1,2)	(0,3)	0,9
TOTAL	46,9	16,9	(27,0)	(3,4)	33,4

Les provisions pour litiges comprennent principalement des provisions pour risques juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 18,5 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 23,0 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 4,5 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,24%
- taux d'augmentation des salaires : 2,00%
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêt des comptes.

3-10. Dettes

3-10-1. Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 1 025 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2013 (dont 200 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 825 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

3-10-2. Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 639,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 473,6 millions d'euros au 31 décembre 2012.

3-10-3. Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 203,0 millions d'euros (282,5 millions d'euros en 2012).

3-10-4. Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes auprès des étab de crédit	0,0			0,0
Emprunts et dettes financières divers	639,8			639,8
Dettes fournisseurs	234,0			234,0
Dettes fiscales et sociales	134,5			134,5
Dettes sur immobilisations	1,5			1,5
Dettes diverses	214,8			214,8
TOTAL	1 224,6	0,0	0,0	1 224,6

3-10-5. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif		Passif	
Créances clients	7,9	Dettes fournisseurs	86,4
Autres créances	40,9	Dettes fiscales et sociales	59,4
		Dettes sur immobilisations	0,0
		Dettes diverses	203,0

3-11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 3,6 millions d'euros sont relatifs à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2012 s'élevait à 4,5 millions d'euros dont 4,1 millions d'euros relatifs à TF1 Publicité.

4 Notes sur le compte de résultat

4-1. Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 261,7 millions d'euros contre 1 339,1 millions d'euros en 2012.

4-2. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 666,9 millions d'euros contre 678,3 millions d'euros en 2012. Se reporter au paragraphe 3-4.

4-3. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 23,7 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 1,8 millions d'euros. Le montant net s'élève donc à 21,9 millions d'euros en 2013 contre 22,6 millions d'euros en 2012.

4-4. Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 74,8 millions d'euros en 2013 contre 81,6 millions d'euros en 2012. Il comprend également en 2013 un montant de 5,6 millions d'euros au titre de la taxe sur la publicité diffusée contre 6,0 millions d'euros en 2012.

4-5. Salaires et traitements et charges sociales

Aucune charge n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2013 au titre du contrat d'intéressement mis en place dans le Groupe comme en 2012.

La charge relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise s'élève à 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

4-6. Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 53,4 millions d'euros en 2013 contre 56,5 millions d'euros en 2012.

4-7. Transferts de charges

Les transferts de charges s'élevaient à 93,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 94,0 millions d'euros au 31 décembre 2012. Dans ce poste figure principalement le remboursement des coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4-8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	41,6	37,7
Intérêts nets versés	0,7	2,7
Provisions pour dépréciation des titres (1)	(71,7)	10,1
Provisions pour dépréciation des comptes courants	2,6	(2,6)
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes	(12,9)	(18,3)
Autres provisions		0,5
Abandon de créances	(0,3)	0,0
Ecarts de change	1,1	2,2
Net	(38,9)	32,3

(1) se reporter au paragraphe 3.3

Le poste Autres provisions inclut notamment les provisions pour pertes de change.

Concernant les sociétés liées, les intérêts versés s'élevaient à 0,4 millions d'euros et les intérêts reçus à 0,8 millions d'euros en 2012 contre respectivement 0,9 millions d'euros et 3,4 millions d'euros en 2012.

4-9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Réformes et moins-values réalisées sur cessions de parts de production	(8,7)	(13,1)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	9,3	30,3
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	(7,8)	15,3
Divers	(4,2)	(0,2)
Net	(11,4)	32,3

Les dotations nettes aux provisions comprennent, au 31 décembre 2013, une reprise de provision pour risque fiscal de 6,9 millions d'euros. La charge correspondante se trouve sur la ligne Divers. Le solde des dotations nettes aux provisions correspond à la variation des amortissements dérogatoires.

Cette rubrique comprenait en 2012 une reprise de provision de 27,0 millions d'euros suite à un désistement de l'Administration dans le cadre d'un contentieux relatif à une réclamation de taxe CNC dotée en 2011. Le solde correspondait également à la variation des amortissements dérogatoires.

La moins-value nette de cession d'immobilisations financières de 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 se ventile en une moins-value de 8,2 millions d'euros concernant les titres WB TV et une plus-value de 0,4 millions d'euros liée aux titres Prima TV.

En 2012, la plus-value nette de 15,3 M€ se ventilait en une plus-value de 29,3 M€ suite à la cession de 7,3% des titres Eurosport SAS à Discovery et une moins-value de 14 M€ relative à la cession des titres Eurosport France à Eurosport SAS.

4-10. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Charge d'impôt groupe fiscal	(34,4)	(41,9)
Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	19,1	22,2
Charge d'impôt exercices antérieurs	1,8	2,0
Taxe sur les dividendes	(3,5)	
Impôt sur les sociétés	(17,0)	(17,7)

Le produit d'impôt relatif au résultat exceptionnel est de 1,3 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 31 sociétés en 2013.

L'écart entre le taux d'impôt théorique de 38,0% et le taux apparent de 50,1% résulte des déductions liées à des produits non totalement fiscalisés (dividendes, plus-value long terme) et des retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, déneutralisation d'opérations intragroupe).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 31,4 millions d'euros.

4-11. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futur non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base d'un taux de 38,0%.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	9,4	-
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, provisions pour indemnités de fin de carrière, autres charges non déductibles	-	11,7

4-12. Utilisation du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société a comptabilisé un CICE de 0,4 millions d'euros en réduction des charges de personnel.

Ce CICE a permis en 2013 de réaliser un certain nombre de dépenses permettant d'améliorer sa compétitivité. En particulier, la société a réalisé des investissements corporels à hauteur de 7,5 millions d'euros, notamment des achats de matériel technique vidéo.

5 Autres informations

5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2013, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en millions d'euros)

Engagements donnés	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2013	Rappel 2012
Contrats de location simple	26,5	95,2	6,8	128,5	166,4
Contrats de transport d'images	18,9	29,4	2,9	51,2	60,9
Crédit bail mobilier (1)	2,1	0,9		3,0	5,1
Garanties (2)	3,1	12,5		15,6	21,4
Engagements sur titres de participation (3)	341,5	94,4		435,9	283,8
Divers (4)	3,7	0,1		3,8	0,9
TOTAL	395,8	232,5	9,7	638,0	538,5

(en millions d'euros)

Engagements reçus	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2013	Rappel 2012
Contrats de location simple	26,5	95,2	6,8	128,5	166,4
Contrats de transport d'images	18,9	29,4	2,9	51,2	60,9
Crédit bail mobilier (1)	2,1	0,9		3,0	5,1
Engagements sur titres de participation (3)	341,5	94,4		435,9	283,8
Divers (4)				0,0	1,9
TOTAL	389,0	219,9	9,7	618,6	518,1

(1) Le 1^{er} juin 2010, TF1 a pris en crédit-bail auprès d'un établissement bancaire du matériel technique et informatique. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, porte sur un montant de 10,1 millions d'euros (hors frais financiers) ; les redevances de l'exercice 2013 s'élèvent à 2,1 millions d'euros et les loyers futurs prévisionnels restants à 3,0 millions d'euros. Si ce matériel avait été acquis directement par TF1, la dotation aux amortissements de l'exercice aurait été de 1,4 millions d'euros et le cumul des amortissements pratiqués se serait élevé à 7,0 millions d'euros.

(2) Ce poste correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(3) Suite au partenariat conclu en décembre 2012 et aux accords signés le 21 janvier 2014 avec le groupe Discovery Communications, les engagements suivants ont été pris :

Concernant le groupe Eurosport :

- a) Le groupe Discovery Communications s'est engagé à acquérir, dès l'obtention des accords des Autorités de Concurrence, 31% de la société Eurosport SAS, société mère du groupe Eurosport, et de détenir ainsi 51% du capital de la société;
- b) Avant la réalisation effective de l'engagement indiqué ci-dessus, TF1 SA, ou l'une de ses filiales, s'est engagée à acquérir 80% du capital d'Eurosport France et à octroyer à Eurosport SAS un droit de rachat des titres Eurosport France exerçable entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2017;

- c) Après la réalisation de l'engagement a) ci-dessus mentionné, TF1 a la possibilité de vendre à Discovery Communications le reste de sa participation dans Eurosport SAS, soit 49% du capital, à l'intérieur de périodes définies entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 septembre 2016.

Concernant les chaînes thématiques payantes :

- d) Le groupe Discovery Communications dispose de la faculté d'acquérir, à compter du 21 décembre 2014 et pendant une durée d'un an, 29% du capital des chaînes thématiques payantes et de détenir ainsi 49% du capital de celles-ci ;
- e) Après acquisition par le groupe Discovery Communications de 31% de la société Eurosport SAS (cf a) ci-dessus) et dans l'hypothèse où Discovery Communications n'acquerrait pas les 29% du capital des chaînes thématiques payantes, TF1 pourrait céder à Discovery Communications 15% du capital des chaînes thématiques payantes à partir du 21 décembre 2015 pendant une période d'un an, de façon à ce que Discovery Communications atteigne un pourcentage de détention de 35% ;
- f) En cas de désengagement total de TF1 dans le groupe Eurosport, Discovery Communications peut céder à TF1 la totalité de sa participation dans les chaînes thématiques à partir du 21 décembre 2018 pendant une période d'un an.

Les montants présentés ci-dessus dans le tableau des engagements hors bilan correspondent aux engagements a), b) et d) évalués sur la base des valeurs d'entreprise au 31 décembre 2013. Les autres engagements, étant soumis à des conditions non remplies à ce jour, ne sont pas présentés dans le tableau.

(4) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5-2-1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3-10-1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2013.

5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture

5-2-1. Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères,
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

Périodiquement, TF1 actualise sa position nette consolidée et apprécie le risque de couverture de change. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2013, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 122,4 millions d'euros dont :

- 101,2 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture),
- 21,2 millions d'euros de swaps de change (constitués pour 14,6 millions en livres sterling, 5,7 millions en francs suisses et 0,9 million en US dollars).

5-3. Effectifs

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2013	2012 (1)
Employés	76	59
Agents de maîtrise	337	361
Cadres	935	992
Journalistes	232	244
Intermittents	56	70
TOTAL	1 636	1 726

(1) Les effectifs mentionnés dans le rapport annuel en 2012 correspondaient aux contrats à durée indéterminée à fin de période.

5-4. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2013 aux cadres dirigeants du groupe, soit les quinze membres du comité de direction TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 9,0 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,7 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont fait partie Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2013 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,6 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

5-6. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2013 s'élève à 0,3 million d'euros.

5-7. Détails des comptes concernant les entreprises liées

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif		Passif	
		Dettes financières	639,8
Avances et acomptes /Créances clients	421,8	Dettes fournisseurs	27,5
Autres créances	178,0	Autres dettes	213,9
Disponibilités et comptes courants	386,9	Produits constatés d'avance	3,6
Charges		Produits	
Charges d'exploitation	187,3	Produits d'exploitation	1 342,9
Charges financières	23,7	Produits financiers	46,8

5-8. Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe BOUYGUES.

5-9. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>			<i>En milliers d'euros</i>						
I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
- TF1 PUBLICITE		2 400	12 449	100,00 %	3 038	3 038	22 345	-	1 506 773	7 639	5 340
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	30 585	100,00 %	1 768	1 768	-	-	53 130	1 723	3 740
- TÉLÉ-SHOPPING		5 127	3 395	100,00 %	5 130	5 130	7 035	-	77 388	6 055	-
- TF1 PUBLICATIONS (*)		75	(1 416)	99,88 %	519	0	-	-	0	4	-
- TF1 ENTREPRISES		3 000	11 020	100,00 %	3 049	3 049	-	-	45 413	6 299	6 600
- e-TF1		1 000	138	100,00%	1 000	1 000	-	-	87 978	12 724	10 260
- TF1 THEMATIQUES		40 000	47 675	100,00%	209 452	89 000	-	-	84	(478)	-
- EUROSUPPORT		17 182	515 374	80,00%	198 713	198 713	-	-	381 069	47 788	-
- ONE CAST		3 000	1 302	100,00 %	17 940	17 940	139	-	14 239	1 267	-
- TF1 EXPANSION		269	322 269	100,00%	291 291	291 291	-	-	0	1 258	13 457
- TF1 DROITS AUDIOVISUELS		40 000	(18 233)	100,00 %	116 431	72 000	61	11 917	46 131	1 728	-
- LA CHAINE INFO		4 500	80	100,00%	2 059	59	-	158	31 946	(6 671)	-
- OUEST INFO		40	(371)	100,00 %	1 617	1 417	96	-	2 147	(179)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	3 472	100,00 %	39 052	17 252	15 783	-	78 937	1 158	-
- TF1 EVENTS		40	(269)	100,00 %	590	590	48	-	1 490	(59)	-
- TF1 MANAGEMENT		40	(22)	100,00 %	40	40	-	-	0	(5)	-
- WAT		100	246	100,00 %	12 140	2 900	-	-	2 194	96	452
- HD1		40	(1 741)	100,00 %	40	40	12 253	-	12 900	(14 357)	-
- PREFAS 18		73 000	(79)	80,00%	58 400	54 400	-	-	0	(15 823)	-
- PREFAS 19		40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PREFAS 20		40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PREFAS 21		40	(3)	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PUBLICATIONS METRO FRANCE		100	1 428	100,00%	25 552	6 500	6 895	-	32 975	(6 695)	-
- TF1 DISTRIBUTION		40	(387)	100,00 %	40	40	3 436	-	62 535	(300)	-
- HOP		11 624	37 054	100,00%	276 184	201 184	-	-	0	110 086	-
- TF1 DS		100	0	100,00%	100	100	-	-	973	(29)	-
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	93,00%	0	0	79 423	-	163 480	(6 286)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
		<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>			<i>En milliers d'euros</i>						
II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
- MEDIAMETRIE (*)		930	23 195	10,80 %	44	44	-	-	73 097	3 092	52
- A1 INTERNATIONAL (**)		20	5 015	50,00 %	12 809	0	-	-	0	(3 779)	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		12 642	(110 064)	50,00 %	12 642	12 642	123 000	-	2 339	4 718	1 643
- S M R 6		105	15	14,29%	15	15	5	-	78	(10)	9
- GROUPE AB (*)		462 687	(415)	33,50%	74 602	74 602	26 798	-	987	69 650	-
- MR5		38	(66)	33,33 %	13	13	-	-	84	(2)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>					<i>En milliers d'euros</i>						
III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)											
- E BUZZING (*)		9 434	51 209	9,06%	3 504	3 504	-	-	348	(8 622)	-
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)		1 829	229	5,00 %	91	0	-	-	0	180	7
- TF6		80	(7)	0,02%	0	0	-	81	12 322	(1 292)	-
- TF6 GESTION		80	15	0,001 %	0	0	-	-	2	(4)	-
- SERIE CLUB		50	1 089	0,004 %	2	2	-	-	8 805	525	-
- APHELIE		2	14 894	0,05 %	0	0	40	-	15 176	12 996	-
- DUJARDIN (EX REGAIN GALORE)		463	2 790	0,01%	1	1	-	-	18 902	1 005	-
TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					1 367 988	1 058 394	297 357	12 156	-	-	41 560

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2012

(**) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2009

6- Evènements postérieurs à la clôture

Discovery Communications et le groupe TF1 ont signé un accord le 21 janvier 2014 décrit au paragraphe 1- Faits marquants.